

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE CHARLY

Compte rendu de la séance du 30 septembre 2020

Nombre de membres

en exercice: 38

Séance du 30 septembre 2020

L'an deux mille vingt et le trente septembre, à 18 heures 30, le conseil de la Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne, s'est réuni à la salle des fêtes à Viels-Maisons, sous la présidence de Madame Elisabeth CLOBOURSE (Présidente)

BÉZU LE GUERY : LEFRANC Nicolas

CHARLY SUR MARNE : PLANSON Patricia — FOURRÉ-SANCHEZ Marie — DIDIER Gérard — HOURDRY Francine — RIVAILLER Régis

CHÉZY SUR MARNE : RIBOULOT Marie-Christine — IDELOT Jérémy

COUPRU : CLOBOURSE Elisabeth

CROUTTES SUR MARNE : ADAM Hubert — BIAUDÉ James

DOMPTIN :

ESSISES : TRÉHEL Christian — BERTSCHI Chantal

LA CHAPELLE SUR CHÉZY : LOISEAU Patricia

L'ÉPINE AUX BOIS : DOUCET Jean-Marie

LUCY LE BOCAGE : CAGNET Chantal — VAILLANT Jean-Michel

MARIGNY EN ORXOIS : MARCHAL Philippe

MONTFAUCON : GOBIN Régis

MONTREUIL AUX LIONS : DEVRON Olivier — FRÉCHARD Blandine — CECCALDI François

NOGENT L'ARTAUD : DUCLOS Dominique — GUILLON Jean-Paul —

LE TALLEC Christelle — FOURNAGE Christian

PAVANT : CASSIDE Olivier — PITTON-TERRIEN Michel

ROMENY SUR MARNE : BOURGEOIS Pierre

SAULCHERY : PETIT Corinne

VENDIÈRES :

VEULLY LA POTERIE : REGARD Elisabeth —

VIELS-MAISONS : LEMOINE Alexandre — MARY Brigitte — ALBY Christian

VILLIERS SAINT DENIS : PLATEAUX Jean — BOUCHÉ Sylvie

Représentés : ARNOULET Martine par CLOBOURSE Elisabeth, BÉREAUX Jean-Claude par RIBOULOT Marie-Christine,

Excusés: GUYON Philippe, ANDRIEU Marlène, RICADA Thibaut, PIERRE Nathalie, HENNEQUIN Sylviane, FOYART Nicole

Secrétaire de séance: Jean PLATEAUX

Ordre du jour

- Approbation du compte rendu du 22/07/2020
- Révision des statuts
- Budget 2020 : service de soins
- Création des commissions
- Décisions modificatives budgétaires
- Plan de relance : - demande de subventions
 - Maitrise d'œuvre
- Mise en non valeurs
- Demande de subvention à la Région : 1 million d'arbres en Hauts-de-France
- Cap' jeunes : participation de la Communauté de Communes
- Comité Technique et CHSCT : désignation des élus
- Création de postes
- ECO-TLC : signature de la nouvelle convention
- Questions diverses

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 22/07/2020

Madame Clobourse propose d'adopter le compte rendu du conseil communautaire du 22/07/2020 que tous les élus ont reçu.

Elle fait part du mail de Monsieur Olivier Casside qui n'a pas vu au compte rendu le fait qu'il ait évoqué en questions diverses une demande de transmission de documents afin que les conseillers puissent suivre et délibérer lors des conseils communautaires et que Madame Clobourse avait répondu favorablement à sa demande.

Madame Clobourse indique qu'effectivement c'est un oubli et que cette intervention est ajoutée au compte rendu.

Elle demande si les élus ont d'autres remarques à formuler.

Le compte rendu est approuvé par les élus présents les jours des conseils précités.

REVISION DES STATUTS

Madame Clobourse informe les conseillers communautaires qu'elle a reçu une lettre de Monsieur le Préfet le 31 07 2020, indiquant qu'il déférerait la Communauté de Communes au tribunal administratif d'Amiens pour le motif suivant : *la fonction de conseiller communautaire suppléant qui consiste à participer avec voix délibérative aux réunions de l'organe délibérant en cas d'absence du conseiller titulaire, est une fonction aléatoire et ponctuelle, qui ne peut pas s'accompagner de l'exercice d'un mandat en tant que membre du bureau communautaire.*

Par conséquent, elle propose de modifier les statuts de la Communauté de Communes en supprimant les suppléants aux membres du Bureau.

----) Délibération adoptée (33 voix pour – 2 abstentions)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- DECIDE de modifier les statuts de la Communauté de Communes selon la formulation suivante :

L'Article 7 des statuts de la Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne est modifié comme suit :

Le conseil communautaire élit 1 Président(e) et 1 ou plusieurs Vice-président(e)s et un Bureau comprenant autant de membres que de communes adhérentes plus six parmi lesquels le ou la Président(e) et 1 ou plusieurs Vice-président(e)s.

Les membres du Bureau ne disposent pas de suppléant.

BUDGET 2020 : SERVICE DE SOINS

Madame Clobourse propose aux conseillers communautaires de voter le budget du service de soins à domicile 2020.

Elle précise que l'ARS vient de rendre sa réponse au pré budget proposé en octobre 2019 avec une reprise de l'excédent N-2 d'un montant de 1 193.25 €.

Elle explique que pour les budgets en nomenclature M22, la reprise des résultats sur fait sur l'année N-2.

----) Délibération adoptée à l'unanimité (35 voix pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- ENTERINE le budget primitif 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

Budget annexe du service de soins

* Section de fonctionnement	531 541.73 €
* Section d'investissement	9 837.00 €

- DECIDE D'INSCRIRE POUR LE BUDGET DU SERVICE DE SOINS A DOMICILE la totalité de l'excédent N-2 à savoir 1 193.25 € en excédent de fonctionnement (compte 002) sur le budget 2020.

CREATION DES COMMISSIONS

Madame Clobourse fait savoir qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour déterminer le nombre de commissions intercommunales, de définir leurs intitulés et de désigner les membres.

Elle propose de déterminer le nombre de commissions à 7.

Elle propose les commissions suivantes :

- Commission environnement (gestion des déchets ménagers, photovoltaïque, etc.)
- Commission des affaires sociales (services à la personne, petite enfance, enfance, adolescence) et du personnel
- Commission des finances, mutualisation et développement économique
- Commission assainissement, eau, GEMAPI
- Commission tourisme, communication, accessibilité
- Commission étude de nouvelles compétences
- Commission CISPDR (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation)

----) Délibération adoptée à l'unanimité (35 voix pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22 et L. 5211-1 ;
Considérant qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être formées «des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres».

- DECIDE DE CREER 7 commissions thématiques intercommunales avec les intitulés suivants:
 - Commission environnement (gestion des déchets ménagers, photovoltaïque, etc.)
 - Commission des affaires sociales (services à la personne, petite enfance, enfance, adolescence) et du personnel
 - Commission des finances, mutualisation et développement économique
 - Commission assainissement, eau, GEMAPI
 - Commission tourisme, communication, accessibilité
 - Commission étude de nouvelles compétences
 - CISPDR (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation)
- ACCEPTE que les conseillers municipaux y participent
- DESIGNE les conseillers suivants membres
 - De la commission environnement (gestion des déchets ménagers, photovoltaïque, etc.)

Communes	Noms	Prénoms	Conseillers
Charly sur Marne	PLANSON	Patricia	Communautaire
Charly sur Marne	FOURRÉ-SANCHEZ	Marie	Communautaire
Charly sur Marne	HOURDRY	Francine	Communautaire
Chézy sur Marne	BÉREAUX	Jean-Claude	Communautaire
Chézy sur Marne	RIBOULOT	Marie-Christine	Communautaire
Coupru	CLOBOURSE	Elisabeth	Communautaire
Crouttes sur Marne	BIAUDÉ	James	Communautaire

Lucy le Bocage	CAGNET	Chantal	Communautaire
Montreuil aux Lions	DEVRON	Olivier	Communautaire
Nogent-l'Artaud	GUILLOIN	Jean-Paul	Communautaire
Nogent-l'Artaud	LE TALLEC	Christelle	Communautaire
Pavant	CASSIDE	Olivier	Communautaire
Pavant	PITTON-TERRIEN	Michel	Communautaire
Romeny sur Marne	LAMÈRE	Patrice	Communautaire
Romeny sur Marne	LLOANCY	David	Municipal
Viels-Maisons	LEMOINE	Alexandre	Communautaire
Viels-Maisons	MARY	Brigitte	Communautaire
Villiers St Denis	PLATEAUX	Jean	Communautaire

- Commission des affaires sociales (services à la personne, petite enfance, enfance, adolescence) et du personnel

Communes	Noms	Prénoms	Conseillers
Bézu-le-Guéry	LEFRANC	Sindy	Municipal
Charly sur Marne	HOURDRY	Francine	Communautaire
Chézy sur Marne	RIBOULOT	Marie-Christine	Communautaire
Chézy sur Marne	BÉREAUX	Jean-Claude	Communautaire
Coupru	CLOBOURSE	Elisabeth	Communautaire
Essises	TRÉHEL	Christian	Communautaire
L'Epine aux bois	PIERRE	Nathalie	Communautaire
Marigny en Orxois	MARCHAL	Philippe	Communautaire
Montreuil aux Lions	DEVRON	Olivier	Communautaire
Nogent-l'Artaud	LE TALLEC	Christelle	Communautaire
Villiers St Denis	BOUCHÉ	Sylvie	Communautaire

- Commission des finances, mutualisation et développement économique

Commune	Nom	Prénom	Conseillers
Bézu-le-Guéry	GUYON	Philippe	Communautaire
Charly sur Marne	ARNOULET	Martine	Communautaire
Charly sur Marne	RIVAILLER	Régis	Communautaire
Charly sur Marne	PLANSON	Patricia	Communautaire
Chézy sur Marne	BÉREAUX	Jean-Claude	Communautaire
Chézy sur Marne	RIBOULOT	Marie-Christine	Communautaire

Coupru	CLOBOURSE	Elisabeth	Communautaire
Lucy le Bocage	CAGNET	Chantal	Communautaire
Marigny en Orxois	BELLANGER	Damien	Communautaire
Montreuil aux Lions	DEVRON	Olivier	Communautaire
Montreuil aux Lions	CECCALDI	François	Communautaire
Nogent-l'Artaud	DUCLOS	Dominique	Communautaire
Pavant	CASSIDE	Olivier	Communautaire
Viels-Maisons	LEMOINE	Alexandre	Communautaire
Villiers St Denis	PLATEAUX	Jean	Communautaire

- Commission assainissement, eau, GEMAPI

Communes	Noms	Prénoms	Conseillers
Bézu-le-Guéry	LEFRANC	Nicolas	Communautaire
Chézy sur Marne	BÉREAUX	Jean-Claude	Communautaire
Chézy sur Marne	RIBOULOT	Marie-Christine	Communautaire
Coupru	CLOBOURSE	Elisabeth	Communautaire
Lucy le Bocage	VAILLANT	Jean-Michel	Communautaire
Marigny en Orxois	MARCHAL	Philippe	Communautaire
Montreuil aux Lions	CAUJOLLE	Axelle	Municipal
Montreuil aux Lions	CECCALDI	François	Communautaire
Nogent-l'Artaud	LE GOFF	Yves	Municipal
Pavant	CASSIDE	Olivier	Communautaire
Pavant	PITTON-TERRIEN	Michel	Communautaire
Romeny sur Marne	LLOANCY	David	Municipal
Viels-Maisons	LEMOINE	Alexandre	Communautaire
Viels-Maisons	MARY	Brigitte	Communautaire
Viels-Maisons	ALBY	Christian	Communautaire

- Commission tourisme, communication, accessibilité

Communes	Noms	Prénoms	Conseillers
Charly sur Marne	HOURDRY	Francine	Communautaire
Chézy sur Marne	BÉREAUX	Jean-Claude	Communautaire
Chézy sur Marne	RIBOULOT	Marie-Christine	Communautaire
Coupru	CLOBOURSE	Elisabeth	Communautaire
La Chapelle sur Chézy	LOISEAU	Patricia	Communautaire
Lucy le Bocage	CAGNET	Chantal	Communautaire
Romeny sur Marne	BOURGEOIS	Pierre	Communautaire

- Commission étude de nouvelles compétences

Communes	Noms	Prénoms	Conseillers
Charly sur Marne	RIVAILLER	Régis	Communautaire
Charly sur Marne	PLANSON	Patricia	Communautaire
Charly sur Marne	FOURRÉ-SANCHEZ	Marie	Communautaire
Chézy sur Marne	BÉREAUX	Jean-Claude	Communautaire
Chézy sur Marne	RIBOULOT	Marie-Christine	Communautaire
Coupru	CLOBOURSE	Elisabeth	Communautaire
La Chapelle sur Chézy	LOISEAU	Patricia	Communautaire
Lucy le Bocage	CAGNET	Chantal	Communautaire
Nogent-l'Artaud	LE TALLEC	Christelle	Communautaire
Pavant	CASSIDE	Olivier	Communautaire
Villiers St Denis	PLATEAUX	Jean	Communautaire

- CISPDR (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation)

Communes	Noms	Prénoms	Conseillers
Bézu-le-Guéry	MORET	Frédéric	Municipal
Charly sur Marne	PLANSON	Patricia	Communautaire
Charly sur Marne	DIDIER	Gérard	Communautaire
Chézy sur Marne	RIBOULOT	Marie-Christine	Communautaire
Chézy sur Marne	BÉREAUX	Jean-Claude	Communautaire
Coupru	CLOBOURSE	Elisabeth	Communautaire
Essises	TRÉHEL	Christian	Communautaire
La Chapelle sur Chézy	LOISEAU	Patricia	Communautaire
Lucy le Bocage	CAGNET	Chantal	Communautaire
Marigny en Orxois	MARCHAL	Philippe	Communautaire
Nogent-l'Artaud	DUCLOS	Dominique	Communautaire
Nogent-l'Artaud	GUILLON	Jean-Paul	Communautaire
Pavant	CASSIDE	Olivier	Communautaire
Romeny sur Marne	BOURGEOIS	Pierre	Communautaire
Viels-Maisons	MARY	Brigitte	Communautaire
Viels-Maisons	ALBY	Christian	Communautaire
Villiers St Denis	BOUCHÉ	Sylvie	Communautaire

DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

Madame Clobourse fait savoir qu'il est nécessaire de prendre des décisions modificatives budgétaires concernant le budget du MAD afin de compléter notamment les crédits liés à la rémunération des agents et pour le budget principal concernant l'opération de réalisation d'un terrain saisonnier d'accueil des gens du voyage.

----) Délibération adoptée (26 voix pour – 9 abstentions)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- DECIDE d'inscrire les décisions modificatives suivantes sur le budget **PRINCIPAL**

Cpte 673	+	355.00 €
Cpte 6288	-	355.00 €

Cpte 2135 op 23	+	10 000.00 €
Cpte 2121 op 23	+	10 000.00 €
Cpte 2188 op 38	-	11 503.00 €

Cpte 10222 op 23	+	2 664.00 €
Cpte 1322 op 23	+	5 833.00 €

- DECIDE d'inscrire les décisions modificatives suivantes sur le budget annexe du **MAD**

Cpte 64111	+	13 000.00 €
Cpte 64131	+	43 120.00 €
Cpte 64511	-	9 000.00 €
Cpte 64515	-	4 000.00 €
Cpte 6541	+	2 700.00 €
Cpte 68111	+	742.00 €
Cpte 64112	+	2 861.00 €
		<u>49 423.00 €</u>

Cpte 6419	+	31 000.00 €
Cpte 7318	+	23 376.00 €
Cpte 777	-	4 953.00 €
		<u>49 423.00 €</u>

Cpte 1392	-	4 953.00 €
Cpte 2188	+	4 953.00 €
		<u>0.00 €</u>

Cpte 1312	-	2 861.00 €
Cpte 2805	+	742.00 €
Cpte 28183	+	699.00 €
Cpte 28188	+	1 420.00 €
		<u>0.00 €</u>

PLAN DE RELANCE : DEMANDE DE SUBVENTION : EQUIPEMENT EN VOLETS ROULANTS

Madame Clobourse fait savoir qu'elle a été conviée à une réunion par Madame la Sous-Préfète le 9 septembre 2020 qui a présenté les modalités du plan de relance et qui a fait savoir que la Communauté de Communes pouvait déposer des dossiers pour le 16 septembre au plus tard.

Madame Clobourse ajoute qu'elle a évoqué cette situation lors de la réunion de Bureau qui s'est tenue le 24 septembre 2020. Toutes les communes ont été confrontées à la même situation.

Madame Clobourse a proposé des projets sachant que Madame la Sous-Préfète avait indiqué que les premiers projets déposés seraient les premiers projets servis dès lors qu'ils remplissaient les conditions d'obtention.

Monsieur Clobourse propose aux conseillers communautaires de déposer la demande de subvention liée au fonds de relance suivante :

- Equipement du pôle administratif en volets roulants à recharge solaire pour un montant de 33 375.00 € HT

----) Délibération adoptée à l'unanimité (35 voix pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- SOLLICITE de l'Etat pour l'équipement du pôle administratif en volets roulants à recharge solaire une subvention au titre du plan de relance de 80% du montant de 33 375.00 € HT des travaux

- Le plan de financement est le suivant :

Montant HT :	33 375.00 €
Subvention Fonds de relance : 80%	26 700.00 €
Part intercommunale : 20 %	6 675.00 €
TVA 20% :	6 675.00 €
Montant TTC :	40 050.00 €

- Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communautaire.

PLAN DE RELANCE : DEMANDE DE SUBVENTION : INVESTISSEMENTS D'OPTIMISATION ENVIRONNEMENTALE POUR LE SPED

Madame Clobourse fait savoir qu'elle a été conviée à une réunion par Madame la Sous-Préfète le 9 septembre 2020 qui a présenté les modalités du plan de relance et qui a fait savoir que la Communauté de Communes pouvait déposer des dossiers pour le 16 septembre au plus tard.

Madame Clobourse ajoute qu'elle a évoqué cette situation lors de la réunion de Bureau qui s'est tenue le 24 septembre 2020. Toutes les communes ont été confrontées à la même situation.

Madame Clobourse a proposé des projets sachant que Madame la Sous-Préfète avait indiqué que les premiers projets déposés seraient les premiers projets servis dès lors qu'ils remplissaient les conditions d'obtention.

Monsieur Clobourse propose aux conseillers communautaires de déposer la demande de subvention liée au fonds de relance suivante :

- Investissements d'optimisation environnementale pour le SPED pour un montant de 300 000.00 € HT

----) Délibération adoptée à l'unanimité (35 voix pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- SOLLICITE de l'Etat pour l'investissements d'optimisation environnementale pour le SPED une subvention au titre du plan de relance de 80% du montant de 300 000.00 € HT de travaux et d'équipement

- Le plan de financement est le suivant :

Montant HT :	300 000.00 €
Subvention Fonds de relance : 80%	240 000.00 €
Part intercommunale : 20 %	60 000.00 €
TVA 20% :	60 000.00 €
Montant TTC :	360 000.00 €

- Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communautaire.

PLAN DE RELANCE : DEMANDE DE SUBVENTION : RENOVATION DE TOITURE D'UNE CRECHE

Madame Clobourse fait savoir qu'elle a été conviée à une réunion par Madame la Sous-Préfète le 9 septembre 2020 qui a présenté les modalités du plan de relance et qui a fait savoir que la Communauté de Communes pouvait déposer des dossiers pour le 16 septembre au plus tard.

Madame Clobourse ajoute qu'elle a évoqué cette situation lors de la réunion de Bureau qui s'est tenue le 24 septembre 2020. Toutes les communes ont été confrontées à la même situation.

Madame Clobourse a proposé des projets sachant que Madame la Sous-Préfète avait indiqué que les premiers projets déposés seraient les premiers projets servis dès lors qu'ils remplissaient les conditions d'obtention.

Monsieur Clobourse propose aux conseillers communautaires de déposer la demande de subvention liée au fonds de relance suivante :

- Rénovation de toiture d'une crèche pour un montant de 181 000.00 € HT

----) Délibération adoptée à l'unanimité (35 voix pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- SOLLICITE de l'Etat pour la rénovation de toiture d'une crèche une subvention au titre du plan de relance de 80% du montant de 181 000.00 € HT de travaux

- Le plan de financement est le suivant :

Montant HT :	181 000.00 €
Subvention Fonds de relance : 80%	144 800.00 €
Part intercommunale : 20 %	36 200.00 €
TVA 20% :	36 200.00 €
Montant TTC :	217 200.00 €

- Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communautaire.

PLAN DE RELANCE : DEMANDE DE SUBVENTION : CREATION D'UN ESPACE ACCUEILLANT DES SERVICES PUBLICS DE PROXIMITE

Madame Clobourse fait savoir qu'elle a été conviée à une réunion par Madame la Sous-Préfète le 9 septembre 2020 qui a présenté les modalités du plan de relance et qui a fait savoir que la Communauté de Communes pouvait déposer des dossiers pour le 16 septembre au plus tard.

Madame Clobourse ajoute qu'elle a évoqué cette situation lors de la réunion de Bureau qui s'est tenue le 24 septembre 2020. Toutes les communes ont été confrontées à la même situation.

Madame Clobourse a proposé des projets sachant que Madame la Sous-Préfète avait indiqué que les premiers projets déposés seraient les premiers projets servis dès lors qu'ils remplissaient les conditions d'obtention.

Monsieur Clobourse propose aux conseillers communautaires de déposer la demande de subvention liée au fonds de relance suivante :

- Création d'un espace accueillant des services publics de proximité pour un montant de 840 000.00 € HT

----) Délibération adoptée (34 voix pour – 1 voix contre)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- SOLLICITE de l'Etat pour la création d'un espace accueillant des services publics de proximité une subvention au titre du plan de relance de 80% du montant de 840 000.00 € HT de travaux

- Le plan de financement est le suivant :

Montant HT :	840 000.00 €
Subvention Fonds de relance : 80%	672 000.00 €
Part intercommunale : 20 %	168 000.00 €
TVA 20% :	168 000.00 €
Montant TTC :	1 008 000.00 €

- Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communautaire.

PLAN DE RELANCE : - MAITRISE D'ŒUVRE

Madame Clobourse fait savoir qu'il est nécessaire de prendre un maître d'œuvre pour réaliser les travaux de changement de toiture et de création d'un espace accueillant des services publics de proximité.

Etant donné que l'on intervient sur un bâtiment atypique du fait qu'il a été réalisé sur pilotis, réalisé avec du bois, il caractérise l'œuvre originale de l'architecte qui a conçu les plans. L'architecte a un droit d'auteur qui est un droit de propriété exclusif et opposable à tous, lequel donne à l'architecte le droit d'imposer le respect de son œuvre (droit moral) et de se faire verser une rémunération pour l'utilisation de celle-ci (droit patrimonial).

Ainsi, l'œuvre originale de l'architecte fait partie de son patrimoine moral et matériel. Il est donc fondé à en revendiquer la « propriété artistique » dans les conditions précisées par le Code de la propriété intellectuelle (codification, not., de la loi n°57-298 du 11 mars 1957) qui répute œuvre de l'esprit « les œuvres de dessins, de peinture, d'architecture... » (art. L. 112-2, 7° du Code de la propriété intellectuelle).

Bénéficient d'une protection, non seulement les croquis, plans et maquettes élaborés par l'architecte, mais également les bâtiments eux-mêmes dès lors qu'ils présentent un caractère original.

Ainsi, constituent une œuvre d'architecture, les plans, dessins, études d'architecture mais aussi le bâtiment considéré comme la reproduction des plans ou des maquettes ou encore un ensemble immobilier.

Au-delà de ce bâtiment, l'ensemble des bâtiments sur la parcelle de la Communauté de Communes (pôle administratif et pôle social) sont caractéristiques de l'œuvre de l'architecte qui les a tous réalisés à savoir Monsieur Eric Pace.

Madame Clobourse précise que la réalisation de ce bâtiment porte l'empreinte de la personnalité de son auteur. Il est caractéristique de toute ses créations.

Madame Clobourse, au vu de ses éléments, propose d'utiliser l'Article R2122-3 ; et plus particulièrement le 3° du Code de la commande publique qui stipule que :

L'acheteur peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables lorsque les travaux, fournitures ou services ne peuvent être fournis que par un opérateur économique déterminé, pour l'une des raisons suivantes :

3° L'existence de droits d'exclusivité, notamment de droits de propriété intellectuelle.

Le recours à un opérateur déterminé dans les cas mentionnés aux 2° et 3° n'est justifié que lorsqu'il n'existe aucune solution de remplacement raisonnable et que l'absence de concurrence ne résulte pas d'une restriction artificielle des caractéristiques du marché.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, Madame Clobourse propose de confier la maîtrise d'œuvre à Monsieur Eric Pace sans passer de marché.

----) Délibération refusée (12 voix pour – 7 voix contre - 16 abstentions)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire,

- REFUSE de confier, en l'état, la maîtrise d'œuvre des travaux sur le bâtiment de la crèche des grands à Monsieur Eric Pace
- CHARGE Madame la Présidente de rencontrer Monsieur Pace afin de définir en amont les conditions de réalisation de la maîtrise d'œuvre
- EXAMINERA DE NOUVEAU cette question lors d'un prochain conseil communautaire.

MISE EN NON VALEURS

Madame Clobourse propose aux conseillers communautaires d'inscrire en non-valeurs les sommes impayées par les usagers des services de la Communauté de Communes pour lesquelles la trésorerie de Charly sur Marne a mis en œuvre tous les moyens de recours à sa disposition actuellement.

Elle propose d'inscrire en non valeurs correspondant

- à des dossiers de surendettement avec décision d'effacement de la dette, dans ce cas, ce sont des créances éteintes avec impossibilité de recouvrer les sommes (compte 6542), sur le budget annexe du SPED pour une somme totale de 744.92 €

----) Délibération adoptée à l'unanimité (35 voix pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- DECIDE d'inscrire au compte 6542 la somme de 744.92 € sur le budget annexe du SPED selon le détail en pièce annexée.
- AUTORISE la Présidente à émettre les mandats.

DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION: NATURE EN CHEMINS (NACH)

Madame Clobourse fait savoir que la région a lancé un appel à projets "la nature en chemins".

La région Hauts de France souhaite accompagner les collectivités par un soutien portant sur des actions de plantations (haies ou arbres fruitiers) et d'ensemencement de bandes herbacées, particulièrement utiles à la biodiversité.

Elle propose que la Communauté de Communes établisse une demande de subvention pour positionner des haies au niveau du terrain saisonnier d'accueil des gens du voyage.

Le coût estimatif des travaux est 10 000 € HT.

----) Délibération adoptée à l'unanimité (35 voix pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- AUTORISE la Présidente à répondre à l'appel à projets régional "La nature en chemins" et à signer tous les documents relatifs à la candidature.

- SOLLICITE de la Région pour la réalisation de haies au niveau du terrain saisonnier d'accueil des gens du voyage une subvention au titre du projet régional "La nature en chemins" de 70% du montant de 10 000.00 € HT de travaux

- Le plan de financement est le suivant :

Montant HT :	10 000.00 €
Subvention Région : 70%	7 000.00 €
Part intercommunale : 20 %	3 000.00 €
TVA 20% :	2 000.00 €
Montant TTC :	2 000.00 €

- Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communautaire.

CAP' JEUNES : PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Madame Clobourse fait savoir que le conseil départemental met en place un dispositif gagnant/gagnant nommé "Cap' jeunes": un jeune 16 à 21 ans s'engage 35 ou 70 heures pour une mission citoyenne et reçoit une indemnité forfaitaire pour financer un projet personnel en partenariat avec les collectivités qui le souhaitent.

Le bénévole est mis au service de la collectivité. Il se voit attitrer un tuteur qui l'encadre pour la réalisation de ses tâches.

La collectivité d'accueil s'engage à confier au bénévole les responsabilités, missions et activités de ce type :

- Travaux paysagers,
- Travaux de peinture,
- Travaux d'embellissement de la commune,
- L'entretien de locaux et des espaces publics,

- Du rangement, de l'archivage,
- Du lien social,
- De l'action sociale,
- Toute autre mission d'intérêt citoyen.

Le coût est le suivant pour la collectivité :

	Département de l'Aisne	Collectivité d'accueil
35 heures de mission	100,00 €	180,00 €
70 heures de mission	200,00 €	360,00 €

Madame Clobourse propose d'accueillir 2 jeunes, notamment pour vider sous la crèche l'ensemble des bacs qui doivent être détruits, réparés ou lavés pour les remettre dans le circuit et pour exécuter des tâches d'entretien d'espaces extérieurs.

----) Délibération adoptée à l'unanimité (35 voix pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire,

- PREND ACTE du dispositif CAP'JEUNES mis en place par le Conseil Départemental
- DECIDE de participer en accueillant 2 jeunes pour une durée de 70 heures chacun
- AUTORISE la Présidente à signer tous les documents relatifs à ce dispositif
- AUTORISE la Présidente à émettre le ou les mandats

COMITE TECHNIQUE ET CHSCT : DESIGNATION DES ELUS

Madame Clobourse fait savoir aux conseillers communautaires que la collectivité comporte plus de 50 agents. Par conséquent, elle a son Comité Technique et son Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

Le Comité Technique est composé d'agents et d'élus.

Des élections professionnelles se tiennent tous les 4 ans pour désigner les représentants du personnel qui siègent dans les instances paritaires.

Les élus peuvent être désignés par délibération ou par le ou la présidente pour une durée de 6 ans. Ils sont renouvelés à chaque mandature.

Une délibération du 24 septembre 2014 a décidé d'une part le maintien du paritarisme numérique au Comité Technique et au CHSCT, et d'autre part a fixé le nombre de représentants titulaires du personnel et le nombre de représentants de la Communauté de Communes à 5 pour chaque collège et un nombre égal de représentants suppléants.

Madame Clobourse propose de désigner par délibération les élus pour participer au Comité Technique et au CHSCT. Elle propose que ce soit les mêmes élus qui soient désignés pour les deux instances.

Elle soumet l'idée que le Vice-Président en charge du personnel puisse intégrer le comité ainsi qu'elle-même.

Elle propose, comme le permet la réglementation, de désigner un agent parmi les 5 représentants titulaires et un agent parmi les 5 représentants suppléants du collège élus.

Elle demande qui se porte candidat pour 4 postes titulaires et pour 4 postes suppléants et propose Madame Cécile Fayet, agent de la Communauté de Communes pour le 5ème poste en tant que titulaire et Madame Florence Hiernard, agent de la Communauté de Communes pour le 5ème poste en tant que suppléante.

Se portent candidats au poste de représentant titulaire au comité technique et au CHSCT:

Madame Elisabeth Clobourse

Monsieur Olivier Devron

Madame Marie-Christine Riboulot

Madame Martine Arnoulet

Se portent candidats au poste de représentant suppléant au comité technique et au CHSCT:

Monsieur Christian Fournage
Monsieur Philippe Marchal
Monsieur François Ceccaldi
Monsieur Jean Plateaux

----) Délibération adoptée à l'unanimité (35 voix pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- DESIGNNE au poste de représentant titulaire au comité technique et au CHSCT

Madame Elisabeth Clobourse
Monsieur Olivier Devron
Madame Marie-Christine Riboulot
Madame Martine Arnoulet
Madame Cécile Fayet

- DESIGNNE au poste de représentant suppléant au comité technique et au CHSCT

Monsieur Christian Fournage
Monsieur Philippe Marchal
Monsieur François Ceccaldi
Monsieur Jean Plateaux
Madame Florence Hiernard

Création de postes

Monsieur Devron, Vice-Président en charge du personnel, propose aux conseillers communautaires de créer 1 poste. Le poste concerne un emploi contractuel à 17h00 pour le ménage des locaux de la Communauté de Communes.

----) Délibération adoptée à l'unanimité (35 voix pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- DECIDE de créer 1 poste contractuel d'adjoint technique à 17 heures 00 hebdomadaires catégorie hiérarchique C1, rémunéré au 1er échelon sur la grille indiciaire du cadre d'emploi des adjoints techniques

- AUTORISE la Présidente à signer tous les documents relatifs à cette création de poste

ECO-TLC : SIGNATURE DE LA NOUVELLE CONVENTION

Monsieur Plateaux informe les membres du conseil communautaire que la Communauté de Communes est signataire d'une convention avec ECO TLC (Textile d'habillement, Linge de maison et Chaussures) depuis 2011 qui assure la collecte des TLC.

L'objet de la convention est de développer, grâce à une meilleure information des citoyens, la collecte des déchets de TLC qui se trouvent parfois dans le flux des ordures ménagères.

La collectivité bénéficie d'un soutien financier dès lors qu'elle est équipée de points de collecte des TLC et qu'elle communique sur cette collecte.

Cette convention doit être renouvelée régulièrement.

La convention en cours se termine au 31 décembre 2019.

----) Délibération adoptée (34 voix pour – 1 abstention)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- DECIDE de renouveler la convention avec ECO TLC à partir du 01 01 2020.

- AUTORISE la Présidente à signer la convention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 20.